

LE QUOTIDIEN

TABLI DES ANNONCES
Mensure Nonpareil
Première insertion, par ligne, 10 centes

LE QUOTIDIEN
Par an payable d'avance, \$2.00
Six mois, \$1.25
Trois mois, \$0.75

MERCIER & CIE, Éditeurs-Propriétaires

MERCREDI 8 FEVRIER 1898

17, 19, 21 et 23, Cote du Passage, LÉVIS

PACIFIQUE CANADIEN
Carnaval d'Hiver à Montréal
TAUX RÉDUITS
DE BILLETS DE PREMIÈRE CLASSE
Quebec

VIVEZ SOIXANT-DIX ANS
Avec le Vieux V. COLBON
Le seul remède au monde qui donne les résultats magiques

LA NOTÉ
Mais si à la villa Varlay on parlait de bonheur, tout autre était le langage qui se tenait à l'hôtel de Montgerbois

LES PILULES SUCRÉES DE BRISTOL
TUMEURS ENFLURES ULCÈRES SCROFULES RHUMATISME DÉBILITÉ NERVEUSE ET TOUTE MALADIE OU IMPURETÉ DU SANG

POURQUOI
Laisser votre enfant souffrir
Mal de dents
Quand il

Montréal et Retour \$6.00
SERONT VENDUS LE
6, 7, 8 et 9 Février

J. EMILE ROY
PHARMACIEN
109 Rue St-Jean Québec

— Mais cependant il avait fait fermer au moyen de petites chaînes de fer, les croisées de l'hôtel donnant sur la rue.

MAGASIN DE VAISSELLE
SETON
Cote du Passage et la rue St-Louis Lévis

G. H. Burroughs
Compable et Liquidateur
SPECIALITE
REGLMENT DE FAILLITES

PROGRAMME des PRINCIPALES FÊTES
LUNDI, 6 Février.—Illumination de la Glacière du Club au Parc; Concert du Montreal Snow Shoe Club à la salle Windsor.

BIÈRE ET PORTER
LABATT
A. MONTREUIL
A. LÉVIS.
Le plus délicieux Breuvage POUR LE CARNAVAL

— Mais Montgerbois avait ordonné une nouvelle machination, aussi infernale que toutes celles qu'il avait déjà sorties de son cerveau fait pour le mal.

Visite qui portera profit
Toutes personnes qui ont quelque chose à acheter en ce qui concerne la branche d'horlogerie et de bijouterie

\$3,000.00
DE
Vererie Vaisselle, Coutellerie
A VENDRE à 25 0/10 de REDUCTION

Maisons à vendre
Une maison située à la Pointe des Trois-Picoteaux, Comté de l'Éternité, à une distance d'environ 10 milles de la ville de Québec

Toutes les familles devraient s'approvisionner pour la saison des fêtes des Célèbres Bières et Porters LABATT de London et DOMINION de Toronto

— Et miss Kitty, qu'on ne vit plus que quelques rares fois, au Bois le matin, dans son coupé, escortée par son frère à cheval, parut en effet bien fatiguée... bien amaigrie... bien malade.

MAISON SAMUEL BEDARD
353, Rue St-Paul, Québec
(Vie-à-vis le dépôt de la Paquette Canadienne)
A l'enseigne de l'Aigle

UN SEUL PRIX
LA MAISON ELIE BEDARD, SI BIEN connue, a l'avantage d'annoncer à ses nombreux praticiens et au public en général que elle a adopté le bon principe de l'achat d'un SEUL PRIX.

ATELIERS
TEINTORERIES
A VAPEUR
NETTOYAGE DE TAPIS DE QUEBEC
4 & 6 RUE MACMAHON
TELEPHONE 524

LES VICTIMES
DU
DR SATAN
TROISIÈME PARTIE
BOSCO

— Mais à cette heure avancée de la nuit, il n'y avait pas de consommateurs, les plus attardés rentraient à l'approche de la nuit.

NOUVEAU MAGASIN DE
Pelleteries
On trouvera au Numéro 98 RUE ST-JOSEPH

Elie Bedard
HORLOGER ET BIJOUTIER
357, Rue St-Paul, Québec
Lévis (Départ 1891)

POISSON
AËRÉ, Quarts et demi-quarts
MORUE verte et sèche
TRUITE, SAUMON etc
Huile de morue, Loup-Marin et Marsouin

LES VICTIMES
DU
DR SATAN
TROISIÈME PARTIE
BOSCO

— Les gens qui habitaient les cafés étaient depuis longtemps couchés, de même que ceux qui demeuraient dans les bateaux-lavours amarrés le long de la rive opposée.

GRANDE REDUCTION
25 0/10
Pour le temps des fêtes seulement

GRANDE REDUCTION
25 0/10
Pour le temps des fêtes seulement

Geo. Tanguay
Chemin de fer
Quebec, Montmorency et Charlevoix

LES VICTIMES
DU
DR SATAN
TROISIÈME PARTIE
BOSCO

— Dans la nuit, ils voyaient bien la voiture à quelque distance, mais ne la distinguaient pas suffisamment.

SATISFACTION GARANTIE
On se chargera aussi de toutes sortes de réparations à des prix très bas.

GRANDE REDUCTION
25 0/10
Pour le temps des fêtes seulement

LA SEMAINE
Départ de Québec. Arrivée à Ste-Anne, 7.55 a.m., 9.00 a.m., 11.30 p.m.

LES VICTIMES
DU
DR SATAN
TROISIÈME PARTIE
BOSCO

— Un homme descendit de la voiture. Il en tira une forme longue qui paraissait aux spectateurs être un grand sac.

L. P. MARSAN
No. 98 RUE ST-JOSEPH, ST-ROCH, Lévis, 18 Nov. 1891.—Aim.

GRANDE REDUCTION
25 0/10
Pour le temps des fêtes seulement

W. B. RUSSELL, Gérant.
Lévis, 18 Oct. 1892.

LES VICTIMES
DU
DR SATAN
TROISIÈME PARTIE
BOSCO

— C'est peut-être un maraicher, dit André Nangy, qui, avant d'aller aux Halles, vient jeter ses débris.

(A Continuer)

GRANDE REDUCTION
25 0/10
Pour le temps des fêtes seulement

SURE LE GRAND PURIFICATEUR DU SANG NE MANQUE JAMAIS LA SALSEPAREILLE DE BRISTOL MURIT TOUTES LES AFFECTIONS DU SANG. CERTAINE

LEVIS, 8 FEVRIER 1893

Pour les sessions des Parlements

L'administration du Quotidien a décidé de faire parvenir le journal pour une partie payée d'avance à toutes les personnes qui en feront la demande pendant la durée des deux sessions à Québec et à Ottawa.

Le Quotidien s'est assuré des services de correspondants qui tiendront les lecteurs au courant des débats de chaque jour avec fidélité.

Profitez de cet avantage.

Les mercenaires de l'intercolonial

Nous avons presque vu réclamer dans plusieurs circonstances, au nom du public, en faveur d'une augmentation du personnel d'employés, à certaines stations de la voie de l'intercolonial.

On a bien réinstallé, ça et là, quelques-uns de ceux qu'on avait suspendus, alléguant que le nombre des employés était trop grand, invoquant surtout des raisons ridicules d'économie et de retranchement.

Il ne faut pas oublier en passant que ce mouvement n'économise, grâce aux instances fécondes de M. Schriber, ne se manifestait que dans le district de Québec, tandis que dans les provinces maritimes le chiffre des employés restait le même, là où il n'était pas augmenté.

Nous nous sommes facilement laissé dire que le nouvel ingénieur en chef du gouvernement, M. Pottinger, était un homme plus humain, plus juste et surtout plus imbu des véritables intérêts de la voie de l'intercolonial.

On a bien réinstallé, ça et là, quelques-uns de ceux qu'on avait suspendus, alléguant que le nombre des employés était trop grand, invoquant surtout des raisons ridicules d'économie et de retranchement.

Il ne faut pas oublier en passant que ce mouvement n'économise, grâce aux instances fécondes de M. Schriber, ne se manifestait que dans le district de Québec, tandis que dans les provinces maritimes le chiffre des employés restait le même, là où il n'était pas augmenté.

Nous nous sommes facilement laissé dire que le nouvel ingénieur en chef du gouvernement, M. Pottinger, était un homme plus humain, plus juste et surtout plus imbu des véritables intérêts de la voie de l'intercolonial.

On a bien réinstallé, ça et là, quelques-uns de ceux qu'on avait suspendus, alléguant que le nombre des employés était trop grand, invoquant surtout des raisons ridicules d'économie et de retranchement.

Il ne faut pas oublier en passant que ce mouvement n'économise, grâce aux instances fécondes de M. Schriber, ne se manifestait que dans le district de Québec, tandis que dans les provinces maritimes le chiffre des employés restait le même, là où il n'était pas augmenté.

Nous nous sommes facilement laissé dire que le nouvel ingénieur en chef du gouvernement, M. Pottinger, était un homme plus humain, plus juste et surtout plus imbu des véritables intérêts de la voie de l'intercolonial.

On a bien réinstallé, ça et là, quelques-uns de ceux qu'on avait suspendus, alléguant que le nombre des employés était trop grand, invoquant surtout des raisons ridicules d'économie et de retranchement.

Il ne faut pas oublier en passant que ce mouvement n'économise, grâce aux instances fécondes de M. Schriber, ne se manifestait que dans le district de Québec, tandis que dans les provinces maritimes le chiffre des employés restait le même, là où il n'était pas augmenté.

Nous nous sommes facilement laissé dire que le nouvel ingénieur en chef du gouvernement, M. Pottinger, était un homme plus humain, plus juste et surtout plus imbu des véritables intérêts de la voie de l'intercolonial.

On a bien réinstallé, ça et là, quelques-uns de ceux qu'on avait suspendus, alléguant que le nombre des employés était trop grand, invoquant surtout des raisons ridicules d'économie et de retranchement.

Il ne faut pas oublier en passant que ce mouvement n'économise, grâce aux instances fécondes de M. Schriber, ne se manifestait que dans le district de Québec, tandis que dans les provinces maritimes le chiffre des employés restait le même, là où il n'était pas augmenté.

Nous nous sommes facilement laissé dire que le nouvel ingénieur en chef du gouvernement, M. Pottinger, était un homme plus humain, plus juste et surtout plus imbu des véritables intérêts de la voie de l'intercolonial.

On a bien réinstallé, ça et là, quelques-uns de ceux qu'on avait suspendus, alléguant que le nombre des employés était trop grand, invoquant surtout des raisons ridicules d'économie et de retranchement.

Il ne faut pas oublier en passant que ce mouvement n'économise, grâce aux instances fécondes de M. Schriber, ne se manifestait que dans le district de Québec, tandis que dans les provinces maritimes le chiffre des employés restait le même, là où il n'était pas augmenté.

Nous nous sommes facilement laissé dire que le nouvel ingénieur en chef du gouvernement, M. Pottinger, était un homme plus humain, plus juste et surtout plus imbu des véritables intérêts de la voie de l'intercolonial.

On a bien réinstallé, ça et là, quelques-uns de ceux qu'on avait suspendus, alléguant que le nombre des employés était trop grand, invoquant surtout des raisons ridicules d'économie et de retranchement.

Il ne faut pas oublier en passant que ce mouvement n'économise, grâce aux instances fécondes de M. Schriber, ne se manifestait que dans le district de Québec, tandis que dans les provinces maritimes le chiffre des employés restait le même, là où il n'était pas augmenté.

Nous nous sommes facilement laissé dire que le nouvel ingénieur en chef du gouvernement, M. Pottinger, était un homme plus humain, plus juste et surtout plus imbu des véritables intérêts de la voie de l'intercolonial.

On a bien réinstallé, ça et là, quelques-uns de ceux qu'on avait suspendus, alléguant que le nombre des employés était trop grand, invoquant surtout des raisons ridicules d'économie et de retranchement.

Il ne faut pas oublier en passant que ce mouvement n'économise, grâce aux instances fécondes de M. Schriber, ne se manifestait que dans le district de Québec, tandis que dans les provinces maritimes le chiffre des employés restait le même, là où il n'était pas augmenté.

Nous nous sommes facilement laissé dire que le nouvel ingénieur en chef du gouvernement, M. Pottinger, était un homme plus humain, plus juste et surtout plus imbu des véritables intérêts de la voie de l'intercolonial.

mouvement des convois qui influe parfois beaucoup sur les résultats périodiques à la fin d'un mois ou d'une année.

Ainsi, à la station d'Hadlow, nous remarquons encore un autre fait révélateur qui nous persuade que l'idée qui a présidé jusqu'à présent, du moins dans les détails que nous mentionnons, est plutôt une idée de mesquinerie que de véritable économie.

Il y a, au nombre du personnel de cette station, deux pauvres mercenaires qui sont retenus sous le harnais depuis le matin jusqu'au soir pour un très-médiocre salaire. On les appelle les "Coalmen" ou d'autres surnoms les "Patira."

Ce sont eux qui sont chargés de savoir le charbon et l'eau aux engins et de les viduer ou "dumper". Ils sont deux aujourd'hui au lieu de trois précédemment.

Et depuis qu'ils ne sont que deux, ils sont tenus d'aller travailler jusqu'à dans l'usine lorsqu'il s'agit de remplacer un employé absent, ou d'aider les autres qui sont eux-mêmes surchargés d'ouvrage par suite également de l'insuffisance du personnel.

Ils ont à servir parfois une vingtaine d'engins par jour. Ceux qui connaissent ce genre de travail, par M. Schriber, comprennent que c'est énorme. Cependant, il leur faut encore

semaine tous les engins qui ont travaillé le dimanche et cela sans rémunération additionnelle.

Avant le régime de l'économie, ces braves ouvriers travaillaient bien fort, mais ils étaient payés pour leur journée du dimanche et ils étaient trois, au moins, pour exécuter une somme d'ouvrage moindre que celle qu'ils sont tenus de faire aujourd'hui.

La conséquence encore ici, c'est que ces pauvres mercenaires sont épuisés, l'un deux est actuellement aussi sous les soins du médecin pour une affection due au surmenage.

Nous ne parlons aujourd'hui que de ces deux cas parce qu'ils sont de nature, ce semble, à faire ouvrir les yeux des autorités.

Qu'on réduise les salaires par esprit d'économie si cela est nécessaire et efficace, mais qu'on ne ruine pas la santé des pauvres employés qui ont servi fidèlement depuis vingt ans.

Qu'on leur donne le travail qu'ils sont capables de faire sans payer de leur santé.

Si on n'a pas honte de retrancher sur le pain de la famille, au moins, qu'on aie le scrupule de ne pas tuer d'ouvrage le seul soutien peut-être d'une femme et de plusieurs enfants.

Voilà ce que nous demandons au nom de l'humanité comme d'us l'intérêt de la régularité et de la ponctualité du service.

Bref, nous attendons justice de la part de M. Pottinger.

Echos Politiques

La législature du Nouveau-Brunswick se réunira le 2 mars.

L'hon. M. Foster a annoncé hier à la Chambre qu'il prononcerait la semaine prochaine le discours du budget.

Il est douteux que lady Stanley revienne au Canada, le terme d'office de son époux expirant en mai.

Les fils du gouverneur-général ont pris un peu de mieux dit un câblégramme arrivé d'Angleterre hier matin, au Rideau Hall.

Le message du président Harrison qui recommande au congrès de supprimer aux chemins de fer canadiens le privilège du transit aux Etats-Unis, n'a pas produit le moindre émoi à Ottawa. On n'accorde pas d'attention à ce dernier coup de dent de Harrison.

Il est certain, dit la Minerve, que nous ne sommes pas aussi avancés au Canada qu'aux Etats-Unis. Nous n'avons pas encore appris à crever les yeux de nos criminels, ni à les faire rôler. Les Smith, les Farrer et nos feuilles annexionnistes ont certes bien raison de nous trouver si arriérés.

—La gale sur les hommes et toutes autres affections est guérie en 30 minutes par la "Tollan" saignante de Woolford, garanti par tous les pharmaciens.

LETTRE D'OTTAWA

Ottawa, 5 Février 1893.

Evidemment, le ministère est désireux d'abréger la session, et cela pourrait bien être l'indice d'une autre session à l'automne. Deux questions principales concentrent l'attention : les écoles du Manitoba, le tarif. Aucune cependant n'est mûre pour l'action législative. Toutes deux pourraient l'être avant janvier prochain. Agir primumatum serait s'exposer à se fourvoyer.

LES ECOLES DU MANITOBA

Je n'ai aucun doute sur la sincérité de Sir John, sur son désir et son intention de rendre justice, de protéger la minorité, de faire respecter la lettre et l'esprit des traités. On de-

mande au parlement central d'intervenir, non pour déclarer inconstitutionnelle la loi locale de Manitoba, mais pour légiférer de façon à annuler cette loi locale déclarée inconstitutionnelle.

Quand la loi Greenway-Martin fut passée, les partisans des écoles séparées en demandèrent le désaveu. Manitoba répondit : si vous désavouez cette loi, nous en passerons une autre, et nous en passerons cent autres, au fur et à mesure qu'une sera désavouée nous en passerons une autre. C'était préparer une période d'excitation et d'effervescence dangereuse pour la paix et le bien du pays. La presse et la députation française étaient prêtes pourtant à insister sur le désaveu. Mais des voix autorisées se firent entendre. L'inconstitutionnalité de la loi était tellement évidente qu'il fut conseillé d'en référer d'abord aux cours de justice. Les intéressés du Manitoba, nos religieux se déclarèrent satisfaits et l'appel eut lieu. La cour suprême déclara la loi inconstitutionnelle. Mais au grand étonnement du monde légal le conseil privé renversa cette décision. Personne ne s'y attendait, mais le fait brutal est là maintenant.

Reste le recours à Ottawa pour réparer l'injustice d'une loi tyrannique, mais, constitutionnelle. Les catholiques affirment et les protestants nient tant le droit que l'appropriation de cette intervention.

Supposons que le gouvernement central intervienne de suite et propose une loi réformatrice, dans quelle situation serions-nous ? Il y aurait immédiatement appel aux tribunaux. Si ces derniers se prononçaient contre le droit d'intervention, ocleraient la nouvelle loi fédérale inconstitutionnelle, nous ne serions pas plus avancés qu'aujourd'hui, et la confédération entière serait plongée dans un abîme de haïnes et de troubles. Ne vaut-il pas mieux faire d'abord prononcer les tribunaux sur le droit même d'intervention ?

Le droit de nos coreligionnaires à des écoles séparées n'est pas nié ni refusé. Nous avons à traiter uniquement une question financière : les catholiques de Manitoba peuvent conserver leurs écoles, mais à leurs frais. S'il arrive que les cours déclarent qu'Ottawa ne peut intervenir, il sera toujours possible de venir en aide à nos compatriotes en affectant au soutien de toutes les écoles du Manitoba le produit de certaines terres très riches réservées à cette fin.

Cette fois encore, les intéressés de Manitoba paraissent accepter cette solution qui en offre une meilleure ? qui a autorité pour la demander ? Est-ce l'opposition ? Non. D'après ses organes, si elle était en pouvoir, elle se refuserait net à toute intervention.

Des farceurs comme le Mail, affirment que M. Tarte va se charger de la cause des écoles. Je cite : "Le contingent français est arrivé sain et sauf sur la scène d'Ottawa et attend l'occasion de frapper un coup fatal contre les droits et privilèges du peuple du Manitoba. M. J. Tarte est apparemment le généralissime des forces, non pas par choix, mais par chance. Comme l'occasion semblerait demander un homme, il s'est volontairement mis sur la broche et s'est assuré de l'approbation des curés de l'île, il a entrepris de diriger l'opération."

Je puis vous affirmer que M. Tarte n'entraînera pas un seul membre de la gauche. Il sera généralissime de sa force à lui. Du reste, que peut-il proposer ? Ce cri des écoles pouvait bien faire pour l'élection de l'île, mais il ne demande quelque chose de pratique est vrai j'incline à croire et j'en serai enchanté que M. Tarte se joindra à la droite pour dire que le gouvernement central a le droit d'intervention, mais je blesserai sa modestie en affirmant que son opinion aura l'autorité des jugements de nos plus hautes cours.

LE TARIF

Je ne crois pas que le gouvernement fasse beaucoup de changements au tarif actuel. Sans doute, le Canada doit considérer d'abord et avant tout ses propres intérêts. Mais n'est-il pas de son intérêt de profiter du tarif des autres pays, surtout de celui des Etats voisins, un peuple de 65 millions d'âmes. Ces derniers ont une nouvelle administration ; il est probable qu'elle fera des changements radicaux dans l'ensemble et les détails du tarif douanier américain. Le Canada suivant que ses intérêts seront affectés par les changements, renouvellera son propre tarif, toujours en ayant en vue l'usage et juste protection pour nos industries, notre agriculture et notre commerce.

Attendre le nouveau tarif américain est donc une mesure de sagesse et de prudence qui s'impose.

Ces deux questions épineuses, il ne paraît pas se présenter de questions pressantes et difficiles qui prolongent autant les débats qu'à la dernière session.

Parlement fédéral

3e Session 7e Parlement Ottawa, 7 fév. 1893

A 3 hrs l'orateur prend son siège. Après les affaires de routine, M. Boyd, le nouveau député de Marquette est présenté à la chambre par Sir John Thompson et M. K. J. McDonald. M. Davins introduit un bill pour amender l'acte des douanes.

L'hon. M. Foster propose que la motion suivante soit adoptée : "Qu'il est expédient d'amender l'acte concernant la pension des employés du service civil".

Lorsque la chambre se lève pour aller en comité des subsides, M. Charlton se lève et dans un long plaidoyer proteste contre les insinuations faites par le député de York Est, qu'il était allé à Washington dans un but déloyal, il proteste aussi contre de semblables insinuations qu'il prétend avoir été faites par les ministres de la couronne contre la loyauté des

chefs du parti libéral au sujet des relations entre le Canada et les Etats-Unis.

M. M. Welton, McLean, Fraser, Hazon, Tisdale, Landerkin et Somerville prennent part à la discussion. La Chambre se forme ensuite en comité des subsides.

A 6 heures l'orateur quitte le fauteuil.

Séance du soir A la reprise de la séance la Chambre continue à s'occuper en comité des subsides, et adopte un grand nombre d'items lorsque l'ajournement fut proposé.

A 11 heures la Chambre s'est ajournée.

Parlement Provincial

Assemblée Législative

A 3.35 l'orateur occupe le fauteuil. Quelques motions et pétitions sont présentées. M. Teller présente un bill intitulé :

"Loi modifiant la charte de la cité de Montréal."—L'hon. M. Hall : "Loi pour amender l'article 2098 du Code civil."—M. Desjarlais : "Loi modifiant l'article 878 du Code municipal" et "loi modifiant l'article 883 du Code municipal."

La Chambre se forme ensuite en comité général sur le bill de l'hon. M. Casgrain intitulé : loi modifiant l'article 1208 du Code civil concernant les actes notariés.

Ce bill est rapporté avec certains amendements, et subira sa troisième lecture aujourd'hui.

La Chambre se forme en comité général pour considérer certaines résolutions concernant l'émission d'obligations provinciales pour le rachat de l'emprunt de vingt millions de francs. Elles sont lues comme suit :

Attendu qu'en vertu des dispositions du statut 54 Victoria, chapitre 2, il était loisible au lieutenant-gouverneur en conseil d'autoriser le trésorier de la province à se procurer, par voie d'emprunt, sur le crédit de la province, de temps en temps, suivant que les besoins publics le requerraient, une somme de dix millions de piastres comme suit :

Attendu qu'en vertu des dispositions du statut 54 Victoria, chapitre 2, il était loisible au lieutenant-gouverneur en conseil d'autoriser le trésorier de la province à se procurer, par voie d'emprunt, sur le crédit de la province, de temps en temps, suivant que les besoins publics le requerraient, une somme de dix millions de piastres comme suit :

Attendu qu'il est à propos d'autoriser un nouvel emprunt de cette somme et l'émission de nouvelles obligations ou débiteures dans ce but ; il suit.

Résolu 1. Qu'il sera loisible au lieutenant-gouverneur en conseil d'autoriser le trésorier de la province à se procurer, par voie d'emprunt, sur le crédit de la province, la somme de vingt millions de francs, ou son équivalent en piastres et centins ou en livres sterling, pour rembourser le dit emprunt de vingt millions de francs, et à émettre à cette fin des obligations ou débiteures, portant un intérêt annuel de pas plus de quatre pour cent, payable annuellement ou semestriellement, et à en disposer aux conditions qu'il jugera les plus favorables.

Résolu 2. Que ces obligations ou débiteures seront émises pour tel montant, en francs ou en livres sterling ou en piastres et centins ; qu'elles porteront telle date et qu'elles seront payables à telles époques et lieux, et rachetables de telle manière que déterminera le lieutenant-gouverneur en conseil.

Ces résolutions sont adoptées sans amendement et un bill est présenté basé sur ces résolutions et subit sa première lecture ; seconde lecture fixée à aujourd'hui.

La chambre se forme ensuite en comité des subsides, sur proposition de l'hon. M. Duplessis qui occupe le fauteuil.

Les items suivants sont votés. Frais d'administration... \$22,648,97 Traitement de l'orateur du conseil législatif... \$ 1,000,00 Traitement et dépenses contingentes... \$15,404,60 Traitement de l'orateur de l'Assemblée Législative... \$ 1,000,00 Traitement et dépenses contingentes... \$56,663,40 Frais d'impression et de reliure pour les deux Chambres... \$22,200,00 Achats de livres... \$ 2,000,00 Traitement et dépenses contingentes pour la bibliothèque de la Législature... \$ 5,800,00 Au sujet de ce dernier item, l'hon. M. Pelletier donne des explications sur la mise à la retraite du bibliothécaire M. Lemay. Celui-ci se disait malade, ne pouvait être assidu à son poste et a été consentant d'être mis à la retraite. Mais si l'opposition insiste, ajoute-t-il, je peux fournir d'autres explications.

M. Tessier blâme le gouvernement d'avoir augmenté les dépenses au sujet de la mise à la retraite de M. Lemay.

L'hon. M. PELLETIER réplique que M. Tessier n'est pas d'accord avec les journaux libéraux qui ont approuvé la conduite du gouvernement à ce sujet et ont dit que le gouvernement avait bien fait en accordant un fonds de retraite à M. Demers.

La discussion se continue assez longuement sur ce point. M. DEMERS accuse le gouvernement d'avoir forcé M. Delorme et Lemay d'accepter leur retraite.

L'hon. M. TAILLON dit que cela est complètement faux, car il sait ce qu'il est passé.

L'hon. M. CASGRAIN dit que M. Lemay était incompétent à remplir sa position de bibliothécaire.

Il fait l'éloge de M. Dionne qui a déjà rendu de grands services au

gouvernement, dans le choix de ses livres importants. D'un autre côté, il sait et il affirme que M. Delorme, l'ex-greffier de la Chambre, a demandé lui-même sa mise à la retraite et n'a pas été forcé en aucune manière de la donner lui-même.

Dépenses d'élections \$250,000. Greffier de la Couronne en Chancellerie, traitement \$400. A six heures la séance est suspendue.

Séance du soir A l'ouverture de la séance à 8 heures, on s'est occupé du bill de Montréal.

L'hon. M. Taillon a fait motion pour que le rapport du comité sur ce bill ne soit pas reçu maintenant, mais que le bill soit renvoyé devant le comité dans le but d'y insérer une clause donnant au greffier de la cité tous les pouvoirs d'officiers réviseurs et autres.

Cette motion fut adoptée et le comité a siégé de nouveau. Cet amendement a été rendu nécessaire par la clause adoptée exigeant des élections générales le 16 mars prochain.

Le comité a adopté l'amendement, le rapport a été reçu et le bill a subi sa troisième lecture et a passé.

La Chambre se forme en comité général sur le Bill de M. Cartier, loi pour autoriser les arpenteurs géomètres de la province de Québec à admettre Joseph O'Callaghan Mignault au nombre des membres, après examen.

L'hon. M. Flynn soulève une question d'ordre disant que la Chambre n'a aucun droit de reconsidérer le bill. La question est prise en délibéré par l'orateur.

La Chambre se forme en comité des subsides et le débat se continue sur la question des impressions.

L'orateur dit qu'il y a eu une réduction dans la publication de tous les documents publics, dont 200 seulement ont été imprimés au lieu de 400.

Les premiers prix étaient de 50 cts du 1000 ems et 50 cts du 1000 ems pour impression ; 30 cts de l'heure pour la correction. Ces prix ont été maintenus quant au travail de nuit, mais pour le travail de jour on paie 40 cts du 1000 ems et 24 cts pour impressions.

L'item de "Charités" a aussi été adopté, puis le comité s'est levé.

La Chambre s'est ensuite formée en comité sur le bill accordant 6,000 acres de terre au "Pères Trappistes", au Lac St-Jean.

M. STEPHENS dit que cette mesure pour résultat de créer de l'opposition aux cultivateurs de la contrée. Ces moines vont faire de l'argent, dit-il, et où ira-t-il, cet argent ? Probablement à la communauté mère, en Europe.

L'hon. M. FLYNN répond que le but du gouvernement en faisant octroyer de terre, est de promouvoir la colonisation en induisant les colons à s'établir dans les voisinages du monastère. Le gouvernement se propose d'imposer des conditions.

Il pense que cet acte du gouvernement aura un des plus grands effets, et dans 8 ou 10 ans dit-il, M. Stephens, sera probablement bien aise de reconnaître l'hospitalité des Pères Trappistes et d'aller y boire un verre de leur bon vin canadien.

L'hon. M. BEAUBIEN parle dans le même sens.

M. DECHENE se déclare opposé au principe du bill.

M. TESSIER (Portneuf) favorise le bill comme étant un des meilleurs moyens de promouvoir la colonisation.

M. BEAUCHAMPS parle dans le même sens.

Le bill est ensuite rapporté, est lu une troisième fois et passe. M. M. Stephens et Dechêne se déclarent contre.

Le bill relatif au contrat entre le gouvernement et les Frères de St-Vincent de Paul au sujet de l'Ecole de Réforme de Montréal vient devant la Chambre pour y subir sa troisième lecture.

M. Caron fait motion pour que le bill soit retiré au comité dans le but de changer les prix de \$139 et \$120 par année, tel que mentionné dans le contrat, par \$110 et \$100.

Cet amendement est perdu par 39 contre 16.

M. Fitzpatrick propose un autre amendement, demandant de retrancher la clause qui y rmet aux Frères de recevoir des enfants envoyés à l'école de Réforme par leurs parents.

M. Fitzpatrick proteste contre ce système d'envoyer des enfants avec de jeunes criminels sous le prétexte de réformer leur éducation.

L'hon. M. TAILLON dit que le gouvernement ne peut empêcher les parents d'envoyer leurs enfants à cette école de Réforme. Puis cette école de Réforme n'est pas regardée comme une prison.

Cet amendement a été perdu par 39 contre 16.

En réponse à M. Allard, l'hon. M. Nantel dit que \$215,525 ont été payés sous le gouvernement Mercier pour dépenses en rapport avec les améliorations au Palais de justice de Montréal.

VOTRE SANTE !



SI VOUS ETES EPUISE ESSAYEZ

THE SCOTCH EMULSION

Elle Stimulera votre Appétit, Donnera du Ton à vos Nerfs, Vous Remplira de Force, Vous fera sentir comme vous-même encore une fois.

POUR LA TOUX CHRONIQUE C'EST PRESQUE UN SPECIFIQUE.

Dans toutes les Affections Pulmonaires accompagnées d'amaigrissement, ainsi bien que de crachement de sang, les effets de ce remède sont très remarquables.

50c. et \$1.00 PAR BOUTEILLE. BOITE SUR LA VOIE LA "D. & L."

A LOUER

Une belle propriété située à St-Joseph de Lévis et devant la propriété de Monsieur Félix Couture. Une grande maison en bois formant deux appartements ou quatre, four, four, dépense, hangars, étable, etc, etc, le tout en bon ordre avec cour et jardin de vaste étendue à louer pour une ou plusieurs années pour quelque que le désirerait à partir du 1er Mai prochain. Faut des plus confortables et divins pour le commerce. S'adresser sur les lieux à la propriétaire.

Mme. PHILOMENE COUTURE. Lévis 7 fév. 1893.—Am

Bon poste de commerce à louer à LEVIS

COIN DES RUES ST-HENRI et ST-GEORGE

A LOUER.—Un splendide magasin avec logement privé à l'occurrence des rues St-Henri et St-George. Bon poste pour un magasin général. Pourvu de toutes les améliorations modernes. Conditions faciles. S'adresser à

J. H. BLOUIN, Tailleur, Lévis. 21 janv.—Am.

A vendre ou à louer

Cette magnifique propriété comprenant magasin et résidence privée située au coin de la rue du Passage et de la rue Davidson et actuellement occupée par M. C. O. Collet M. D. et le Dispensaire de Lévis. Possession au 1er Mai. S'adresser à

J. THOMPSON, Rue Commerciale Lévis.

A LOUER

Un magnifique logement contenant trois appartements avec hangar et l'eau dans la maison. Possession au 1er Mai prochain. Pour information, s'adresser à

Mlle ELISE GUAY, Marchande, Côte des Marchands Lévis. Lévis 17 janv.—P.S.

A LOUER

Un magnifique COTTAGE Rue St-Félix, Lévis, contenant 3 appartements avec hangar et l'eau dans la maison. Ce cottage est occupé par M. Farmer, Consul Américain, depuis trois ans. Possession au 1er mai prochain ; pour information, s'adresser à

M. GEORGE LEBEL, No 4 Rue St-Félix, Lévis. A. m.

PHILODONTÉ

Du Dr POURTIER

Demandez le PHILODONTÉ, le grand conservateur, le grand embellisseur, le grand parfumeur de la bouche. C'est le meilleur anti-dents parce qu'il ne vit et ne meurt qu'avec elles. Tout le monde sait avec des dents, mais bien peu les conservent avec le PHILODONTÉ. On est certain d'avoir toujours des dents. La nature les donne et le PHILODONTÉ les maintient en leur état et en leur appointement. C'est qui est le salut. Il repare les injustices des temps et fait voir une bouche jeune et fraîche au milieu des rides du visage. Son parfum lui sert encore longtemps après l'usage, et seul de tous les dentifrices, il nettoie les dents sans fatiguer l'amailli. Deux agréments, d'un emploi facile, extrême, économique, il a toutes les qualités que demandent les plus exigeants, et un seul

Pourquoi vous prenez le Rhume et Toussez.

Les causes sont généralement les suivantes: s'exposer au froid, se mouiller les pieds, s'asseoir dans un courant d'air, sortir d'un endroit chaud et entrer, avec des vêtements légers, dans un endroit où il y a des courants d'air humides, ou toute autre cause ayant pour effet d'arrêter soudainement la transpiration. Il en résulte une inflammation de la membrane qui recouvre les poumons ou la gorge, ce qui produit du phlegme ou de la matière dont la nature cherche à se débarrasser par l'expectoration. Bien souvent elle est incapable de le faire sans aide, et c'est

Pourquoi vous employez le Baume d'Allen pour les Poumons.

(Allen's Lung Balsam)
Bouteilles de Trois Grandes 25c., 50c., \$1.00

afin de faire décider si le gouvernement a le droit d'intervenir en la matière.

— Les droits sur le fer en guise de feront le sujet d'un débat important. Les avis pleuvent à ce sujet, de même que les demandes de renseignements. La dernière demande sur la liste est celle de M. McDonald (Huron), qui veut savoir quelle quantité de fer a été importée de 1870 à 1890 et le montant des primes payées.

— Sir John Thompson donne avis qu'il présentera un bill concernant les témoins et la preuve. Ce bill avait été soumis à la dernière session, puis retiré, afin de consulter la magistrature sur la question de donner aux accusés le droit de rendre témoignage dans leur propre cause, en matière criminelle.

— Les députés conservateurs se sont réunis hier matin et ont élu leurs présidents comme suit: Divorce, M. Gowen; chemins de fer, M. Dicken; comptes contingents, M. Mackay; ordres permanents, M. McDonald; débats, M. Bellerose; Banque et Commerce, M. Allan.

On remarque qu'il y a changement de route dans tous les comités. De nouveaux présidents remplacent des anciens rétractés qui occupent ces postes depuis plusieurs années.

— M. C. N. Armstrong, l'entrepreneur de chemins de fer bien connu, présente au parlement une requête demandant l'incorporation de la compagnie du chemin de fer de l'Atlantique et Pacifique. Il se propose de construire une voie ferrée du Saule Sainte-Marie à Gaspé. Le tracé du chemin traverse les districts d'Algonquin et de Nipissing, suit la vallée de la rivière Ottawa, passe près des villages d'Ottawa et de Montréal, puis court à travers les comités de la rive du Saint-Laurent. La compagnie voudrait acheter ou louer les chemins de fer de la Baie des Chaleurs, l'Intercolonial, le Grand Oriental, le Montréal et Sorel, le chemin de fer de la vallée d'Ottawa, l'embranchement de Pontiac, etc. M. Armstrong a pour associés le sénateur Thibault, le Dr Bergin, M. P., MM. P. Lewis, J. N. Greenfield, A. F. Gault et Arch. Campbell.

— Les changements que voici ont été faits dans les comités permanents des Communes: M. Leclair et Northrup sont ajoutés aux comités des privilèges et élections; M. Bely à celui des Lois Expirantes; MM. Bely, Roy, Bryson, Calvin, Cleveland, McLean, McDonald, McInerney, Leclerc, Lachapelle, Proulx et Jeannotte, à celui des chemins de fer et canaux; M. Chesley, McInerney, Roy et Bely à celui des bills privés, MM. McInerney et Colter à celui des ordres permanents; MM. Costigan, Larivière, Lépine et McLean à celui des impressions; M. Bryson, Carscallen, Chesley, Jeannotte, Lowell et Ousmet à celui des comptes publics; MM. Boyd, Caluin, Caron, Bascaillon, Chesley, Lachapelle Colter et Lowell à celui des banques et du commerce; M. Boyd, Calvin, Jeannotte, Macdonald, (Huron), et McDonald (Assiniboia), à celui du commerce et de la colonisation.

A la Chambre

Le comité spécial du conseil Législatif pour prendre en considération le bill proposé par l'hon. Dr Marcell pour reformer l'acte médical de 1886, s'est réuni à 11 heures ce matin.

Voici les principaux amendements proposés:

1. Tout aspirant à l'étude de la médecine, non porteur du diplôme de B. A., devra passer un examen sur les matières d'un cours classique ordinaire, y compris la botanique, la physique, la chimie et la philosophie intellectuelle.

2. Créer un bureau provincial d'examen composé de vingt-quatre membres dont trois délégués par chacune des facultés médicales enseignées en cette province, et douze

nommés par le Bureau Médical du Collège des médecins et chirurgiens de cette province.

2. Personne n'aura droit à une licence de pratique dans la Province de Québec à moins:

D'avoir un brevet d'admission à l'étude conféré par le Bureau Médical;

D'avoir étudié la médecine dans une école autorisée de cette Province pendant une période de pas moins de quatre années à partir de la date du brevet;

D'être porteur du diplôme de Docteur en Médecine, conféré par une faculté autorisée en cette Province;

D'avoir passé ses examens de médecine à la satisfaction du Bureau provincial d'examen;

4. Le bureau demande d'ajouter au cours des études médicales, les matières suivantes:

Maladies mentales.

Maladies nerveuses.

Maladies des femmes et des enfants.

Maladies du nez, de la gorge et des oreilles, etc.

5. Le bureau demande le pouvoir de lire les règlements concernant l'exercice illégal de la médecine, le maintien de l'honneur, de la dignité et de la discipline des membres de la corporation de Médecins.

6. D'établir une réciprocité de licences avec Ontario et les autres provinces du Dominion, etc.

Plusieurs comités ont siégé hier matin; Bills Privés, Législation, Agriculture, Chasse et Pêche.

À ce dernier comité M. Bernatchez a donné quelques uns des causes de la disparition du poisson et du gibier dans certains endroits de la province.

M. Lacouture, député de Richelieu a aussi porté à la connaissance du comité des faits qui sont incroyables.

Le comité a ajourné après deux heures de séance sans avoir adopté aucun amendement à la loi actuelle.

Au comité des bills privés on a rapporté les bills suivants:

Amenements à la charte de Trois-Rivières, avec amendements;

Incorporation des Dames Religieuses missionnaires de Marie;

Succession Beaudry.

Aucune pétition pour bill privé ne sera reçue après le 9 de ce mois.

D'après le Bill de M. Angé, relatif à la loi de chasse et de pêche, il est défendu de tuer le castor, le vison la loutre, la martre et le pékin, entre le premier avril et le premier novembre de chaque année, sous peine d'une amende de "cinquante" piastres au plus, et de "vingt" piastres au moins.

Le héron, entre le 1er janvier et le premier novembre inclusivement, de chaque année, sous peine d'une amende de "vingt-cinq" piastres au plus, et de "cinq" piastres au moins.

Il est, en outre, défendu de chasser, tuer ou prendre, ou d'essayer de tuer ou prendre tous les oiseaux connus sous la dénomination d'oiseaux-percheurs, tels que hirondelles, le trilli, les fauvettes, les moucherolles, les pics, les engoulevents ("bois-pourris"), les pinsons (rossignols, oiseaux rouges, oiseaux bleus, etc.), les mésanges, les chardonnerets, les grives (noires, flâtes des bois, etc.), les roitelets, le goglu, les mainates, les gros-becs, l'oiseau-mouche, les coucou, etc., ou d'en enlever les nids ou les œufs, — sauf et excepté les aigles, les faucons, les éperviers et autres oiseaux de la famille des falconides, le pigeon voyageur (tourterelle), le martin-pêcheur, le corbeau, la corneille, les jaseurs (récollets), les pies-grièches, les goais, la pie, les moineaux, les étourneaux, — sous peine d'une amende de "vingt-cinq" piastres au plus et de "cinq" piastres au moins.

MM. P. Dumais et H. A. Cholette du Barreau de Montréal sont arrivés à Québec hier.

Il y sont venus dans le but d'avoir une entrevue avec le gouvernement au sujet de l'abolition d'la cour des Magistrats de Montréal.

Bien qu'ils ne soient pas opposés à sa suppression, ils veulent savoir quels sont les avantages qui en résulteraient.

L'hon. M. Marchand était à son siège, hier. Il est parfaitement rétabli.

Deux députés n'ont pas encore pris leur siège, à cette session: l'hon. M. Shelyn et M. Morris, qui tous deux sont malades.

L'hon. M. Casgrain, procureur général, donne un dîner, ce soir, au Club Union.

L'hon. M. Nantel donnera aussi un dîner officiel, à la fin de la semaine.

Mme Leblanc, épouse de l'orateur de l'Assemblée Législative, a lancé des invitations pour un dîner qui aura lieu samedi prochain, au Palais Législatif.

Destinations ont été lancées pour un autre dîner à Spencer-Wood, demain soir.

Le bill de Montréal a été adopté hier, à l'Assemblée Législative, mais il n'est pas encore passé au Conseil Législatif, se disent quelques intéressés. Tout porte à croire qu'on fera des efforts pour le bill au Conseil. La question est donc loin d'être réglée définitivement.

CA ET LA

La législature de Kansas a une femme sergent d'armes.

La "masse" on est heureuse.

Le palais législatif de l'état de New-York est une construction coûteuse; il y a vingt ans qu'on y travaille et il a déjà coûté \$20,000,000.

Ayant eu occasion de faire visite à la résidence de M. Clivland, président élu des États-Unis, un lecteur de "l'Ave Maria" fut réjoui de trouver que la place d'honneur, sur le mur à la tête du salon principal, était occupée par une magnifique plaque en bronze de la Sainte Vierge et de l'enfant Jésus.

La veuve du comte Louis Pianciani, colonel garibaldien qui fut maire de Rome et vice-président de la chambre des députés d'Italie, a publié une lettre ouverte à la reine, dans laquelle elle se plaint d'avoir été abandonnée dans la plus complète misère et de ne point pouvoir obtenir de secours du ministère. Elle dit qu'il ne lui reste d'autres moyens de vivre que celui de gagner quelques sous en vendant des allumettes devant le palais de Monté-Citorio, avec un écriteau qui fasse savoir qu'elle est la veuve d'un homme qui a été maire de Rome et vice-président de la chambre italienne.

Comtesse et vendeuse d'allumettes, voilà deux conditions qui se cumulent rarement.

Un Irlandais catholique, Pierre Grotty, vient de mourir à New York à l'âge de cent huit ans. C'est peu de temps après la défaite de Napoléon à Waterloo, que cet homme débarqua pour la première fois à New-York. C'était une ville modeste alors — "une petite place sur le bord du bois", aimait-il à répéter.

Avoir des cerises, sans noyaux, des pêches sans noyaux des abricots sans noyaux n'a rien d'irréalisable, paraît-il; il suffit d'exciter ponctuellement l'ordonnance ci-dessous, laquelle se trouve enclose en un vieux grimoire:

"Si tu fends le tronc tendre d'un cerisier jusqu'à la racine, sans blesser le bois, et en arraches la moëlle avec un fer, propre à cet effet, puis après, que tu verses du bon vin détrempé en eau jusqu'à ce qu'il ait l'épaisseur du vin cuit, et le liant et l'appuyant, de peur que le dit bois ne puisse répandre, y en versant derechef, au bout de huit jours, afin qu'il germe; ce faisant tu auras en fruit sans noyaux, non seulement de cerisier, mais aussi de tout arbre, duquel le fruit a naturellement un noyau."

En suivant ces prescriptions, il est possible que l'arbre ne puisse produire de noyaux, seulement, nous ne garantissons pas qu'il continue à produire des fruits.

On peut toujours essayer.

La Gazette de Dusseldorf annonce qu'il se trouve dans cette ville un pastel précieux représentant Marie-Anneton qui a été enlevé du palais de Saint-Cloud pendant la guerre de 1870-71 par un officier allemand. Cet officier s'était emparé de cette intéressante œuvre d'art pendant l'incendie du palais et l'avait emportée en Allemagne après la fin de la guerre. Plus tard, des embarras d'argent l'avaient déterminé à vendre le tableau qui avait été acquis par le père de M. Schwachow rédacteur en chef de la Gazette de Dusseldorf. M. Schwachow a fait exposer le pastel, il y a quelques jours, dans une galerie de vente et il l'offre au prix de 20,000 francs.

Feuillets détachés d'album — Quand tu es seul, songe à tes défauts; quand tu es en compagnie, oublie ceux des autres — (Proverbe oriental).

Toute erreur est fondée sur une vérité dont on abuse — Ernest Hello.

Les nations disparues, la Grèce, Rome et l'Orient, ont toujours séjourné la femme. La femme qui aime devrait se séquestrer elle-même — Balzac.

Un chef de bureau au ministère à un jeune débutant.

— Vous allez porter cette lettre dans le bureau de M. le ministre et vous la laisserez bien en évidence, afin qu'il l'aperçoive aussitôt à son retour.

— Bien m'aieur.

Le commis sort, puis revient au bout d'un instant.

— Eh bien, demande le chef, avez-vous remis la lettre?

— Oui, m'aieur. Je l'ai laissée sur son fauteuil avec une bonne épingle, la pointe en l'air.

INDUSTRIE LAITIÈRE

Un rapport encourageant

Nous venons de recevoir du secrétaire des beurriers de St. Isidore, M. Achille Chautot, le rapport pour 1892 des deux fabriques de beurre de l'endroit appartenant au syndicat MacPherson & Taché.

La fabrique No 1 (Village) en opération depuis le 17 mai jusqu'au 5 novembre inclusivement a reçu 902,440 lbs de lait et a fabriqué 41,451 lbs de beurre qui ont donné aux patrons, toutes dépenses payées, la jolie somme de \$6,883,33.

La fabrique No 2 (Quatre Chemins) en opération d'ici le 9 mai jusqu'au 10 décembre inclusivement, a reçu 1,083,997 lbs de lait, il a été fabriqué avec ce lait 50,918 livres de beurre qui ont donné aux patrons, toutes dépenses payées, la somme de \$8,373,87.

La quantité de livres de beurre ci-dessus, n'a pas été pesé frais, mais à la voite.

Les patrons ont vu du gouvernement, pour la fabrication du beurre en l'honneur pour le lait fourni en novembre et partie en décembre, la somme de \$41 46.

Nos cultivateurs liront ces chiffres avec un intérêt croissant convaincus par les résultats heureux qu'obtiennent les beurriers et fromageries établies dans leur village, que l'industrie laitière, à laquelle le gouver-

TOUSSEZ-VOUS?

Depuis un Jour!

Une semaine!

Un Mois!

Une Année!

Des Années!

PRENEZ LE

Sirop de Térébenthine

DR. LAVIOLETTE.

Le Plus Sûr.

Le Plus Efficace.

Le Plus Agréable au Goût.

EN CONTIENT

Ni Opium, ni Morphine, ni Chloroforme

EN VENTE PARTOUT

25 et 50 cents le Flacon.

DEMANDEZ-LE.

SEUL PROPRIÉTAIRE: J. B. LAVIOLETTE, M. B., 217 Rue des Commissions, Montréal.

nement donne la plus grande attention, est pour eux une source de richesse et de prospérité pour l'avenir, car les opérations ne peuvent qu'augmenter en importance chaque jour.

PLACE AUX JAMES

Le beau sexe et la politique en France

Notre fin de siècle verra des choses étonnantes.

Entre autres surprises, les élections législatives de l'année prochaine en France en réservent une absolument folâtre. Il s'agit de l'entrée en scène de 14 candidatures féminines, sous les auspices de la Ligue socialiste révolutionnaire pour l'affranchissement des femmes. La citoyenne Astie de Valsayre est le secrétaire de la Ligue Sociale-Féminine, et c'est elle qui a fourni récemment à un reporter, la biographie des aspirantes "honorable" et leur programme émancipateur.

"Nous revendiquons: comme mérites, protection à l'enfant; comme femmes, protection à la femme et à tous les faibles dit le secrétaire de la ligue, plus de spéculation (voyez Panama), plus de guerres (voyez Tonkin), plus de curés (voyez Charente).

Une fois à la Chambre, suivant le principe de l'ancienne Ligue des femmes socialistes, nous accorderons le duel à notre sexe, l'escrime étant excellente pour le développement de la poitrine."

La quarantaine de la Grosse Isle

Il est ramené à Ottawa que le gouvernement a décidé de ne pas construire de quai à eau profonde à la Grosse-Isle parce que les capitaines des steamers et les pilotes sont fortement d'avis que la construction du quel serait inutile, attendu que les vaisseaux de gros tonnage ne pourraient jamais y accoster sans danger à cause d'un banc de sable énorme qui obstruerait leur arrivée au quai. Malgré que tous les plans et devis du quai étaient préparés et que le gouvernement devait sans délai demander des soumissions, les autorités en seraient venues à cette décision à la dernière heure. Cette décision ne serait cependant pas finale. La construction du quai aurait coûté environ \$300,000.

Quant à la station, elle sera améliorée et outillée de toutes façons. Il y aura un puits artésien, des maisons de refuge, des hôpitaux, etc.

On affectera au service de désinfection des steamers suspects autant de yachts à vapeur qu'il sera nécessaire.

C'est-à-dire que le gouvernement ne pouvant pas construire de quai, prendra toutes les mesures nécessaires pour rendre d'une autre façon la quarantaine aussi efficace que possible.

"Love at first Sight"

Un habitant d'une des paroisses d'un comté voisin dévoile sa flamme à une femme mariée et pose sa candidature à sa main

L'autre jour, un M. X*** résidant dans une paroisse d'un comté voisin, arrivait en cette ville par le convoi de l'Intercolonial, pour acheter à Québec, comme disait un indiscret, le bel anneau de fiançailles qu'il devait, dans quelques jours, passer au doigt de sa promise.

O voyage fatal! Cette fois le vieux diable a menti et dans le cas qui nous occupe, il aurait été mieux de dire: Souvent homme varie. Bien fol est qui s'y fie.

Le héros de l'aventure donc, l'étonne un peu creusé par le trajet, se dirige en débarquant, vers un hôtel, et commande un dîner restaurateur. Subito, la silhouette gracieuse d'une femme se dessine devant lui, c'en est fait de l'appétit, le love at first sight, a produit son effet. Voilà notre turbulent, amoureux fou. Dévoiler sa flamme à celle qui faisait ainsi battre son cœur avec une telle violence, fut pour lui l'affaire de quelques instants. Le but du voyage fut vite oublié.

Le mari de la jeune femme — car elle est mariée, prévoyant une joyeuse scèe, se fait signe à son épouse d'encourager de si beaux débuts; notre homme s'enflamme de plus en plus, et vian l'file, en présence de l'époux qui se tient les côtes pour ne pas rire, une demande en mariage en bon usage et de forme. Il va sans dire que la jeune femme accepte tout, même un dîner au Champagne pour célébrer les fiançailles.

Le vin généreux dilue la langue, du don Juan, il raconte à sa nouvelle

fiancée, le but de son voyage, et déclare qu'il retournera dans sa paroisse rendre une parole qu'il... n'avait presque pas... engagé.

On s'imagine la chute que fit le pauvre diable du haut de ses espérances, lorsqu'un ami, dans le sein duquel il était allé s'épancher, se chargea de le détromper.

Il dut jurer mais un peu tard qu'on ne l'y prendrait plus.

On dit que la première fiancée aura son anneau.

Courriers de Levis

Température Probabilités pour les 24 heures: Vents froids de l'Ouest, beaux temps mais se maintenant au froid.

Une dépêche du bureau météorologique de Toronto dit qu'une tempête se forme rapidement au-delà des lacs. Une grande vague froide la suit. Le golfe et l'océan seront visités par des vents violents.

C. M. B. A. Ce soir, aux lieux et heures ordinaires, assemblée régulière des membres de l'Association catholique de Secours Mutuels (C. M. B. A.) Succursale No 86 de Lévis.

par ordre J. ADRIARD DEMERS Sec. Arch.

Un dîner Mme L. Farmer épouse du Consul Américain à Lévis, a lancé des invitations pour un dîner à sa résidence, lundi prochain.

La batise des ouvriers La batise de l'Institut des Ouvriers de Lévis sera vendue le 11 février courant, à la porte de l'Eglise Notre-Dame, au plus haut enchérisseur.

CANARDS SAUVAGES Un volter de canards sauvages a été vu hier matin, passant au-dessus du fleuve, s'en allant dans la direction de l'ouest.

COUR DE POLICE Charles Fecteau, de St-Romuald, trouvé coupable de vol de volailles, a été condamné à un mois de prison.

Le jeune Burke, accusé de vol de près de \$200, au préjudice de ses parents, MM. Whitehead & Turner a plaidé coupable et a été condamné à trois mois de prison.

Le jeune Burke est malade et a été interné à l'hôpital.

Il demeurait autrefois à Lévis.

Bazar à la Pointe aux Trembles Plusieurs dames charitables de la Pointe-aux-Trembles de Portneuf sont aujour'hui à l'œuvre pour l'organisation d'un grand bazar qui, sous le haut patronage de leur bon cœur le rév. M. A. Boucher, s'ouvrira dans le cours du mois de juillet prochain, pour venir en aide au couvent de cette paroisse, une institution enseignante qui, dans vingt ans comptera deux siècles d'existence.

Mardi le 6 février M. Narcisse Lebel a été réélu par acclamation maire du village de Cacouna pour un sixième terme.

Le même jour, M. Joseph Raymond a été réélu maire pour la municipalité de la paroisse de Cacouna.

Trouvé coupable Auguste St-Clair, le jeune homme accusé d'avoir pig arné, il y a quelque temps, un nommé Lavigne, commis dans une burette à Ste-Anne de Bellevue, a comparu hier matin devant M. le juge Desnoyers à Montréal; il a été trouvé coupable et condamné à six mois de prison aux travaux forcés.

Son compagnon, Forbes, a été acquitté.

Notre artiste canadien Hébert Plusieurs artistes-sculpteurs célèbres de Paris ont adressé à notre compatriote M. Hébert, de flatteuses lettres de félicitations au sujet du monument Maisonneuve qui sera érigé à Montréal. Les lettres de M. Bartholdi, Dalon, Paris, Barthet proviennent d'une noble et charmante camaraderie, exempte d'envie, régnant parmi les artistes de la capitale artistique du monde.

Reduction considerable J'invite le public en général et tout particulièrement les dames de venir prendre connaissance de la grande réduction que j'ai faite sur une immense quantité de marchandises qu'il serait trop long d'énumérer ici.

Venez et vous jugerez par vous-même. Z. PAQUET, St-Roch Québec, Lévis 1er fév. 1893. — Pfs.

Arrête pour avoir tué sa fille adoptive — Madame Stevens, femme du rédacteur-éditeur du Moniteur Times a été arrêtée avant-hier, sous accusation d'avoir causé la mort de Mabel Stevens, sa fille adoptive. Malgré les protestations de son mari et son offre de payer tous les frais d'une garde, on a refusé de lui laisser sa femme jusqu'à la fin de l'enquête préliminaire qui s'est ouverte hier matin.

Trait d'amour filial Un lamentable accident est arrivé avant-hier dans le township de Fénelon, à environ huit milles de Lindsay Ont. Entre une heure et deux de la nuit, l'habitation de M. Mark prit feu. Tous les habitants de la maison parent sortir, à l'exception de la mère de M. Mark. Ce dernier s'élança à son secours, suivi de sa fille. Aussitôt après leur entrée dans la maison le toit s'écroula. Tous les trois ont péri dans les flammes.

Les canons de Québec La rumeur courait hier que l'ordre donné par le département de la milice n'avait pas été contremandé, mais qu'on attendait pour l'exécution qu'il y eût moins de neige. Hier soir le Lt Col Montizambort a reçu d'Ottawa l'ordre de laisser les canons à leur place.

Courriers de Québec

Douanes

Le montant des droits perçus à la douane de Québec pour la semaine finissant le 7 fév 1893 est de \$14,194,43.

Pendant le mois de janvier le revenu de l'intérieur a été de \$29,973,27 et les revenus des douanes de \$52,510,05.

Le banquet des Forestiers Le banquet donné hier soir par les Forestiers Catholiques au Florence a obtenu le plus beau succès. Environ 150 invités y assistèrent; le menu était des plus recherchés et les vins du meilleur cru.

Il y eut musique et discours; les invités se sont retirés vers minuit et demi.

Petites nouvelles

Rhumatisme guéri Soldiers Cove N. E. 30 janv. 189 W. H. Comstock, Brockville, Ont. Cher Monsieur.—Vos pilules de racines sauvages du Dr Morse sont les meilleurs remèdes pour le rhumatisme dont j'ai fait usage. Le printemps dernier, je souffrais grandement de douleurs rhumatismales dans la jambe, je pris une boîte de pilules du Dr Morse et je fus guéri.

Votre très obligé ALLEN CAMPBELL

Squelettes vivants Financièrement parlant il est probablement payant d'être squelette vivant. Nous sommes assurés que des phénomènes de ce genre reviennent de splendides étonnements des directeurs de musées à curiosités. La forme grasse et la forme Albino sont d'une minime importance — s'ils n'ont pas les tissus adipeux — après des squelettes décharnés. Dans la vie privée cependant, ces créatures anguleuses, osseuses ne vont pas considérées comme des types parfaits de l'esprit humain, et l'on dépense des sommes considérables d'argent pour remédier à ce défaut de manque de chair.

En dépit de la déception d'acquiescer la substance charnelle, il n'en est pas moins certain qu'il y a des moyens d'acquiescer du poids et de la vigueur, de faire disparaître les angles dans la figure et d'avoir un air frais et rose. L'émulsion de Scott d'huile de foie de morue aux hypophosphites de chaux et de soda va vous donner la santé et la chair. Les médecins le disent. C'est l'opinion du public et de la presse. Aucune maladie ne détruit plus les tissus du corps que celle qui affecte la gorge et les poumons, et cette perte est réparée plus efficacement par l'émulsion de Scott que par tout autre médicament pour les poumons. Les médecins particulièrement le recommandent à l'usage des enfants faibles et anémiques et aucune maison où se trouvent ces malades ne voudrait s'en passer. Son goût agréable est un sujet des constantes remarques dans les témoignages qui sont donnés sur son efficacité, tous les jours et partout. — Pfs.

ALBAIRE Marchand de musique, 85 et 86 rue St-Jean, Haute-Ville, Lévis le 14 janvier 1893.

A LOUER

La magnifique bâtisse à deux étages actuellement occupée par M. P. J. Montreuil ambassadeur de bière (Grosseau Passage) est à louer avec les dépendances. Appartements de la bière et l'autre pour le bois, une cour et etc. L'eau est dans la maison, et une magnifique suite est sur les dépendances de la propriété, splendide poste pour un ambassadeur de bière ou un marchand. Conditions faciles. S'adresser à

IGNACE COUTURE, Epicerie, Côte des marchands Lévis, Lévis 14 Dec. 1892.

A LOUER

Une maison située à St-Jov. de 11 pièces, quelques pièces à louer avec les dépendances. Plus que le pont de l'Intercolonial, maintenant occupée par M. Girardin Courtois, menuisier, circonstances et dépendances. S'adresser à

EDMOND DUPRE, Lévis (De la Compagnie (Chemin) Marchand ou J. G. COUTURE, Notaire Québec, Lévis, 9 février 1893.

A VENDRE

Un magnifique moulin à Scie Une occasion magnifique pour une

FRANCAIS ALLEMANDS DEUXIEME VOLUME CHAPITRE XIX

Le 3e escadron de ce régiment quitte son bivouac d'Itaing et établit son bivouac également à Sillery-sur-Nied.

Le 2e escadron de ce régiment quitte son bivouac d'Itaing et établit son bivouac également à Sillery-sur-Nied.

Le 1er escadron de ce régiment quitte son bivouac d'Itaing et établit son bivouac également à Sillery-sur-Nied.

Le 4e escadron de ce régiment quitte son bivouac d'Itaing et établit son bivouac également à Sillery-sur-Nied.

Le 5e escadron de ce régiment quitte son bivouac d'Itaing et établit son bivouac également à Sillery-sur-Nied.

Le 6e escadron de ce régiment quitte son bivouac d'Itaing et établit son bivouac également à Sillery-sur-Nied.

Le 7e escadron de ce régiment quitte son bivouac d'Itaing et établit son bivouac également à Sillery-sur-Nied.

Le 8e escadron de ce régiment quitte son bivouac d'Itaing et établit son bivouac également à Sillery-sur-Nied.

Un essai pour 90 jours

La plus belle, la plus complète et la plus perfectionnée des applications de l'électricité.

A M. P. Doran, Lévis. Mon cher M. Doran, j'ai porté votre ceinture électrique pendant cinq ou six semaines.

Dr. N. Lacerte LEVISP.Q. Prix: 50 cents la bouteille.

GRANDE VENTE 30% Meilleur marché que partout ailleurs

C. A. PREVOST Cote des Marchands LEVISP.

CET ESPACE Est reserve PAR

GERVAIS & HUDON MARCHAND DE MUSIQUE

No 219 RUE ST-JOSEPH ST-ROCH QUEBEC

Lévis, 28 Octobre 1882

A L'ENSEIGNE du BATIMENT

AFIN DE VENDRE LA BALANCE DE NOTRE FONDS DE BANQUEROLE, nous avons décidé de faire encore une réduction énorme sur le reste des marchandises.

Numa Royer & Cie. 21, Rue NOTRE-DAME, BASSE-VILLE

NOUVEAUX LIVRES CLASSIQUES PUBLIES PAR LES FRERES MARISTES

Huitres! Huitres! AVIS AUX AMATEURS M. H. DEROME, Basse-Ville, a emmagasiné cet automne une grande quantité d'huitres.

CARNAVAL CHEMISES BLANCHES CRAVATES Gants de Kid blancs

GRANDE REDUCTION AINSI QU'UN SUPERBE ASSORTIMENT DE DIVERS COATS A LOUER

A. P. LARUE 104 COTE LAMONTAGNE 47 RUE NOTRE DAME

ON DEMANDE On demande immédiatement plusieurs couturiers.

LES FEVES NERVEUSES Dr. JAMES

C. A. PREVOST Cote des Marchands LEVISP.

Cadeaux! Cadeaux!

Noel et le Jour de l'An

VOITURES Carroles, sleigh doubles et simples, un train remorqueur, un magnifique buggy.

G. E. ROY Marchand de meubles neufs et de seconde main

INSTITUTION NOUVELLE! TRAITEMENT SCIENTIFIQUE

Methode "Gilkerson" Méthode efficace et sûre, qui a obtenu des résultats sans précédent dans toute l'Amérique.

BOSTON & MAINE LA VOIE LA PLUS COURTE

PENDANT L'INVENTAIRE DICI AU 18 JANVIER

450 Blouses HOMMES, FEMMES, ENFANTS.

FORTIN & MICHAUD 105-111 rue St-Joseph St-Roch

DAVID ROY & Freres Menuisiers-Entrepreneurs

Ils valent leur pesant d'Or

PILULES Racinières Indiennes du Dr MORSE

PILULES Racinières Indiennes du Dr MORSE

PILULES Racinières Indiennes du Dr MORSE

ROMANS CHOISIS A. LEOFRED Gradué de Laval et de McGill

MAGASIN DE BIJOUTERIE POPULAIRE M. Odilon Vallières

Maladies des Yeux et des Oreilles

Voici le temps de faire vos achats Une Chance pour tout le monde

BOWEN BROS & Co. 308, Rue St Paul

DAVID ROY & Freres Menuisiers-Entrepreneurs

DAVIDOUELLET ARCHITECTE 113 Rue St-Jean

